

Assemblée générale mixte du 18 mai 2021

En complément du dispositif légal des « questions écrites », Orange a invité ses actionnaires à participer aux échanges en séance lors de son Assemblée générale en posant les questions qui viendront animer la séquence de questions/réponses. Ces questions ont été regroupées par thématiques et, pour questions ou thématiques non abordées en direct pendant l'Assemblée générale si le temps et/ou le nombre ne permettaient pas de le faire en séance, Orange s'était engagé à y répondre ultérieurement sur son site Internet.

Plus de 80 questions (certains comprenant des sous questions) ont été posée via le dispositif « M-Survey », et ont été classées en 12 thématiques. L'intitulé complet de chacune des questions n'est pas repris ci-dessous. Certaines thématiques ont été traitées en séance, soit dans les discours, en particulier celui du Président-directeur général, soit dans la séance de questions-réponses, et certaines thématiques n'ont pas été directement abordées. Des réponses synthétiques et globalisées sont apportées ci-dessous.

1. Thématique « Cours de Bourse » (25 questions)

25 questions ont été posées autour du cours de bourse, son évolution au cours de la période récente, les raisons de cette performance et les plans d'actions qui comptent être mis en œuvre.

Réponse : La thématique du cours de bourse a été abordée à plusieurs reprises lors de l'Assemblée générale. Les actionnaires sont invités à consulter « Retrouvez les temps forts de l'Assemblée générale 2021 » sur le site web d'Orange, et en particulier l'intervention de Ramon Fernandez, Directeur général délégué, Finance, Performance et Développement lors de la séance des questions-réponses « *Comment expliquer le cours de l'action Orange ?* » qui est accessible à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG>

2. Thématique « Politique de dividende », « fidélisation des actionnaires » et « actionnariat salarié » (8 questions)

8 questions ont été posées autour de la politique de dividende d'Orange, ses modalités de paiement et son éventuelle majoration et enfin l'actionnariat salarié.

Réponse : La thématique du dividende a été abordée à plusieurs reprises lors de l'assemblée générale. Les actionnaires sont invités à consulter « Retrouvez les temps forts de l'Assemblée générale 2021 » sur le site web d'Orange, et en particulier l'intervention du Président-directeur général, Stéphane Richard dans « *Rémunérer les actionnaires : le dividende* » qui est accessible à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG>.

La politique de dividende d'Orange a été rappelée lors de la publication des résultats annuels 2020. Elle figure à la section 6.3 du document d'enregistrement universel (DEU) 2020 (p. 376) dans les termes suivants : « *Au titre de l'exercice 2021, le versement d'un dividende de 0,70 euro par action sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de 2022. Un acompte de 0,30 euro par action sera versé en décembre 2021* ».

S'agissant des modalités de paiement du solde du dividende en juin 2021, le Conseil d'administration a fait le choix cette année d'un paiement en numéraire uniquement et n'a pas proposé d'inscrire dans les statuts

de la Société la majoration du dividende dans la limite de 10 % pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis deux ans au moins et dans la limite d'une détention de 0,5 % du capital de la société que rend possible l'article L. 232-14 du code de commerce.

Enfin, le 2 décembre 2020, dans le cadre de la décision favorable du conseil d'Etat au sujet d'un ancien litige fiscal qui l'a conduit à recevoir 2,2 milliards d'euros, Orange a annoncé à l'occasion de cet événement particulier qu'il utiliserait les fonds perçus de manière équilibrée, notamment pour associer ses salariés à ce résultat. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter à la réponse apportée par le Conseil d'administration à la Question écrite n° 14 posée dans le cadre de l'Assemblée générale et disponible en ligne.

3. Thématique « Endettement d'Orange » (2 questions)

2 questions ont été posées autour du niveau d'endettement du groupe Orange.

Réponse : La situation de l'endettement du groupe Orange figure notamment en note « 3.1.4.2 Endettement financier et position de liquidité des activités télécoms » des comptes consolidés du Groupe, en p. 116 et seq. du document d'enregistrement universel (DEU) 2020, téléchargeable [ici](#) et sur le site web d'Orange, et en note « 13.3 Endettement financier net » (p. 206 et seq.).

4. Thématique « Plan stratégique Engage 2025 » (9 questions)

9 questions ont été posées autour du déroulement du plan stratégique Engage 2025, et en particulier sa perception par les investisseurs, ses relais de croissance (e.g. quelles opérations à venir et sur quelles zones), l'impact des acquisitions (e.g. offre publique d'achat sur Orange Belgium), et la politique en matière d'infrastructures (e.g. projets Orange Concessions et Totem).

Réponse : La thématique de la stratégie d'Orange a été abordée à plusieurs reprises lors de l'Assemblée générale. Les actionnaires sont invités à consulter « Retrouvez les temps forts de l'Assemblée générale 2021 » sur le site web d'Orange, et en particulier les interventions du Président-directeur général, Stéphane Richard dans « *Envisager l'avenir : les territoires de croissance* », « *Optimiser la gestion de nos infrastructures* » et « *Quels sont les moteurs de croissance du Groupe ?* » qui sont accessibles à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG>.

5. Thématique « Services financiers mobiles (Orange Bank et Orange Money) » (7 questions)

7 questions ont été posées autour des services financiers mobiles, de leur fonctionnement et de leur avenir.

Réponse : La thématique des services financiers mobiles a été abordée lors de la séance des questions-réponses par Paul de Leusse, Directeur Général Adjoint en charge des Services Financiers Mobiles. Les actionnaires sont invités à consulter ses réponses via le différé intégral de l'Assemblée générale sur le site web d'Orange accessible à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG> (à partir de 1h12 :35').

6. Thématique « Cloud » (3 questions)

3 questions ont été posées autour du cloud et la capacité d'Orange à développer ses services dans ce domaine, en particulier face à des acteurs américains dominants, et une dernière autour de la sécurité de ses data centers à la lumière du récent incendie d'un data center d'OVH à Strasbourg.

Réponse : La thématique du « cloud » a été abordée lors de l'assemblée générale. Les actionnaires sont invités à consulter « Retrouvez les temps forts de l'Assemblée générale 2021 » sur le site web d'Orange, et en particulier l'intervention du Président-directeur général, Stéphane Richard dans « *Envisager l'avenir : les territoires de croissance* » qui est accessible à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG>.

Orange considère que, même face à des acteurs américains, des solutions numériques et des outils collaboratifs accompagnent la croissance de ses activités dans le Cloud, en répondant, par exemple, à des besoins particuliers, comme ceux de souveraineté de l'Etat français, des administrations publiques et des entreprises dotées d'infrastructures critiques soumises à des exigences particulières en termes de confidentialité, de sécurité et de résilience, comme le montre l'annonce le 27 mai par Capgemini et Orange du projet de créer « Bleu », une société qui fournira un « Cloud de Confiance » en France.

Enfin, Orange est attentif à la sécurité de ses infrastructures, que ce soit en termes d'accès (identification des personnes et contrôle d'accès, protection physique et supervision et un système de vidéo surveillance) mais aussi en termes d'autonomie énergétique et de protection contre les incendies (2 systèmes complémentaires peuvent être mis en place : la détection de fumée haute sensibilité et un système d'extinction par brouillard d'eau).

7. Thématique « Orange Cyberdéfense et activités de cyber-sécurité » (3 questions)

3 questions ont été posées autour de l'avenir des activités de cybersécurité au sein du groupe Orange.

Réponse : La thématique des activités de cybersécurité et leur croissance a été abordée par Président-directeur général, Stéphane Richard dans « *Envisager l'avenir : les territoires de croissance* » qui est accessible à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG> et lors de la séance des questions-réponses par Hugues Foulon, Directeur Exécutif Stratégie et Activités de cyber-sécurité. Les actionnaires sont invités à consulter ses réponses via le différé intégral de l'assemblée générale sur le site web d'Orange accessible à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG> (à partir de 1h06 :15').

8. Thématique « Innovation et R&D » (4 questions)

4 questions ont été posées autour de l'Innovation et de la R&D chez Orange, en particulier sur les scénarios et moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins nouveaux, et les risques face à des acteurs comme les GAFAM.

Réponse : Cette thématique a été abordée lors de la séance des questions-réponses de l'assemblée générale au travers d'une question portant sur le numérique et l'intelligence artificielle comme source de progrès tout en étant responsables par Michaël Trabbia, Chief Technology Officer d'Orange. Les actionnaires sont invités à consulter sa réponse via le différé intégral de l'Assemblée générale sur le site web d'Orange accessible à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG> (à partir de 1h20 :05').

Par ailleurs, Dans un secteur des technologies de l'information et de la communication qui connaît un bouleversement de sa chaîne de valeur, avec la multiplication des acteurs et l'apparition de nouveaux modèles économiques, l'innovation constitue un levier majeur de croissance pour le groupe Orange, et la section « 1.6 Recherche et développement » du document d'enregistrement universel (DEU) d'Orange, qui est téléchargeable sur le site web d'Orange, présente de manière synthétique les enjeux du Groupe et les initiatives en la matière ([pp. 37 et 38 du DEU 2020](#)).

9. Thématique « Relation clients et avantages commerciaux pour les actionnaires » (7 questions)

Comme cela est habituel lors des assemblées générales d'Orange, plusieurs questions ont fait état de difficultés rencontrées en termes de relations clients par certains de nos actionnaires, que ce soit pour des interventions d'installation ou de dépannage, du démarchage intempestif de la part de tiers ou des demandes d'avantages commerciaux. 7 questions ont été posées autour de cette thématique.

Réponse : Les questions et remarques faites ont été transmises à la direction commerciale d'Orange France. Orange veille à améliorer en permanence la qualité de service rendu à ses clients et investit de manière importante dans le déploiement et l'amélioration de ses réseaux, et est attentive à la qualité de sa relation client. La qualité de service offerte à ses clients est d'ailleurs une des priorités opérationnelles prises en compte dans le calcul de l'intéressement de ses salariés et de la rémunération de ses dirigeants.

Dans ce cadre, Orange vient d'annoncer le 21 mai des actions en vue de renforcer le réseau cuivre tout en accélérant la transition vers la fibre pour tous.

Enfin, nos actionnaires résidant en France métropolitaine peuvent bénéficier de réduction sur une sélection de produits et accessoires dans la limite des contraintes réglementaires s'imposant à Orange en adhérant au « Club des actionnaires » (voir <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale/questions-reponses#informations-relations-actionnaires>).

10. Thématique « Rémunération des dirigeants et des salariés et politique de rétention des « Talents » » (5 questions)

5 questions ont été posées autour de la rémunération des dirigeants et de la capacité d'Orange à développer les compétences de ses salariés et à retenir des talents, en particulier dans des domaines où la pénurie de main d'œuvre qualifiée est forte.

Réponse : La rémunération des dirigeants, qui est désormais soumise au vote des actionnaires s'agissant des mandataires sociaux dans le cadre de la procédure dite de « say-on-pay » est décrite de manière détaillée, ainsi que la politique retenue, à la section « 5.4 Rémunération et avantages des mandataires sociaux et cadres

dirigeants » du document d'enregistrement universel (DEU) d'Orange, qui est téléchargeable sur le site web d'Orange, ([p. 359 à p. 371 du DEU 2020](#)).

S'agissant des éléments de rémunération et de reconnaissance des salariés, cela fait partie de la déclaration de performance extra-financière d'Orange, qui figure à la section « 4.2 Conséquences sociales de l'activité » du document d'enregistrement universel (DEU) d'Orange, qui est téléchargeable sur le site web d'Orange, ([p. 298 à p. 303 du DEU 2020](#)), et en matière d'attractivité employeur Orange déploie un certain nombre de moyens et d'initiatives afin de construire l'entreprise de ; ils peuvent être retrouvés en [p. 11 du DEU 2020](#).

11. Thématique « RSE et « Raison d'Etre » » (4 questions)

4 questions ont été posées autour de la RSE et des plans d'actions en lien avec la « raison d'être » d'Orange, qui est désormais inscrite dans les statuts de la Société.

Réponse : La performance extra-financière d'Orange et les réalisations et engagements associés, font l'objet du chapitre 4 « Performance extra-financière » du document d'enregistrement universel (DEU) d'Orange, qui est téléchargeable sur le site web d'Orange. La « raison d'être » est la boussole de nos actions et s'inscrit dans la responsabilité sociale d'Entreprise du Groupe et la performance extra-financière financière dans laquelle se décline la « raison d'être » ([voir p. 292 du DEU 2020](#)).

Enfin, s'agissant de l'accès des femmes aux postes à responsabilité et égalité salariale, les actionnaires sont invités à consulter la réponse du Conseil d'administration au point à l'ordre du jour demandé par le Conseil de surveillance du FCPE Orange Actions qui est accessible à l'adresse <https://www.orange.com/fr/assemblee-generale#tempsfortsAG>, section « Documentation Assemblée Générale 2021 ».

12. Thématique « Litiges » (2 questions)

2 questions ont été posées autour de litiges dans lesquels le groupe Orange est impliqué et les conséquences éventuelles de ces litiges.

Réponse : Orange présente l'ensemble des litiges significatifs dans lesquels est impliqué le Groupe dans son document d'enregistrement universel (DEU), qui est téléchargeable sur le site web d'Orange, avec le cas échéant des mises à jour lors de la publication de ses résultats semestriels. L'information la plus récente se trouve en note 18 « Litiges » aux comptes consolidés ([p. 242 du DEU 2020](#)) et en note 7 aux comptes sociaux ([p. 271 du DEU 2020](#)).